

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 10 septembre 2019

Présents : Hélène Leseigneur - Hubert Patrix - Pierre Legriffon - Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif – Piétro Lypca

Absent (s) excusé (s) : Gilbert Luce (donne pouvoir à Daniel Curtet)

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Virginie Tardif

Approbation de la dernière réunion

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 2 juillet 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Mme le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour

► contentieux PC Lecoœur-Legerriez choix de l'avocat

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

Courrier d'un riverain « entretien rue des Bleuets »

Mme le maire fait part du courrier d'un riverain concernant les trous de la rue des Bleuets, le conseil décide de mettre un camion de cailloux.

Taxe pour dispersion de cendres dans le jardin du souvenir et

Tarif des cavurnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif des cavurnes à **380 €**. Les concessions sont accordées pour une durée **de 30 ans uniquement**.

La cavurne sera recouverte de sa plaque, couleur « rose de la clarté ».

Pour le jardin du souvenir, pas de taxe.

Un règlement écrit sera affiché à l'entrée du cimetière.

Acquisition de terrains pour la création d'un cheminement piétons et cyclables

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les terrains nécessaires à la création d'un cheminement piétons et cyclables.

Désigne, M. Savelli géomètre à Barneville-Carteret pour le métrage des parcelles.

Désigne, la SCP Bleicher et Boisset, notaires à Barneville-Carteret pour établir les actes correspondants.

Autorise, Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour l'acquisition de ces parcelles et à signer toutes les pièces du dossier.

Courrier du Président « Association du golf »

Mme le maire donne lecture d'un courrier de l'Association du golf, sur les points suivants :

Sécurité face au club house : autorisation accordée de déposer 2 bacs à fleurs pour empêcher le stationnement sur l'accotement.

Rénovation du terrain de tennis : la commune se charge de demander des devis.

Foncier : A la CAC, de nous proposer l'achat du terrain, qui est convoité par le golf.

Isolation à 1 € + fenêtre locaux communaux (logements du presbytère et local pétanque)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande de se renseigner sur la possibilité d'isoler à 1 € le local pétanque et les deux logements du presbytère. Également le conseil demande un devis pour une fenêtre « local comptage pétanque ».

Notification d'un recours contentieux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à représenter la commune de St Jean de la Rivière, et à défendre les Intérêts de la commune en justice, concernant **la notification d'un recours contentieux pour le P.C. 050 490 19 Q0001 accordé à M. Lecoeur en date du 18 mars 2019, pour la construction d'une maison individuelle situé sur la parcelle cadastrée B 460 au hameau de la Fontaine**

Le conseil municipal retient pour avocat :

Maître Gorand « avocat au cabinet Juriadis » 72 rue des rosiers 14000 Caen

Questions diverses

Suite à la demande d'un riverain concernant l'achat d'une bande de terre appartenant à la commune. Le conseil municipal après délibération s'oppose à la requête.

Le conseil municipal a donné son accord pour délimitation de la voie de circulation hameau Gaillard, suite à l'implantation de 4 plots en bois sur l'accotement (par M. Florens). Et le conseil demande également le bornage du chemin du bout de la chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur

Hubert **Patric** (1^{er} adjoint)

Francis **Botta** (2^{ème} adjoint)

Pierre **Legriffon** (3^{ème} adjoint)

Daniel **Curtet**

Piétro **Lypca**

Virginie **Tardif**